



Paris, le 7 avril 2017

**Mise à disposition des documents préparatoires
à l'Assemblée générale mixte du 28 avril 2017**

L'Assemblée générale mixte des actionnaires d'Ipsos se tiendra, sur première convocation, le vendredi 28 avril 2017 à 9h30 au siège social, 35 rue du Val de Marne, 75013 Paris.

Tout actionnaire peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander que les documents et informations prévus par les articles R225-81 et R225-83 du Code de commerce lui soient envoyés à l'adresse postale indiquée par ses soins, sur demande adressée à la Société Générale*. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les documents et renseignements relatifs à l'Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société dans les conditions légales et réglementaires. Les documents prévus à l'article R225-73-1 du Code de commerce, sont disponibles sur le site internet de la Société (<https://www.ipsos.com/en/assemblees-generales?year=2017>).

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°36 du 24 mars 2017 et un avis rectificatif à l'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°40 du 3 avril 2017.

L'avis de convocation est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°42 du 7 avril 2017. Il sera également adressé aux actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif et mis à la disposition des établissements teneurs de comptes de titres pour les actionnaires au porteur.

**Société Générale, service des assemblées,
SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS – CS 30812 – 44308 NANTES Cedex 3.*